

il y a quelques semaines, et compte rester encore quelque temps.

C'est toujours avec un dévouement sans borne et une affabilité sans égale qu'il parcourt toutes nos campagnes, faisant appel à tous les cœurs et à toutes les âmes désireuses de s'associer à une bonne œuvre dont elles trouveront tous les bienfaits dans l'Union St-Joseph du Canada.

Il est regrettable que nous n'ayons pas plus d'hommes aussi dévoués que M. Bourdon, dans les différentes branches de cette Société, car à l'heure actuelle, il n'y aurait pas un Canadien-français qui n'en ferait pas partie.

Toutes nos sincères félicitations à M. Bourdon, qui trouvera toujours parmi nous tout l'appui qui lui sera nécessaire."

LA FÊTE-DIEU.

La procession de la Fête-Dieu a été magnifique, à Ottawa, le 29 mai. Le nombre des catholiques qui y prennent part augmente toujours. Bravo ! Il ne faut pas avoir peur de confesser sa foi. Les membres de l'Union St-Joseph du Canada, surtout, doivent se faire un devoir de prendre part aux démonstrations religieuses. A leur louange, on doit dire qu'ils assistaient nombreux à la procession du 29 mai. Avec bannière et insignes, ils formaient un gros bataillon, marchaient pieux et recueillis, étaient un objet de légitime orgueil pour leurs directeurs.

Nous avons appris aussi avec plaisir qu'en maints endroits, de par tout le Canada, les succursales de l'Union St-Joseph du Canada ont pris une part active à la célébration de la Fête-Dieu. Des demandes d'insignes nous sont venues de partout, et nous y avons répondu tout de suite.

LE REV. TRAINOR, DE CACHE-BAY.

Dans plusieurs journaux sont parues des dépêches accusant, plus ou moins directement, le Révérend M. Trainor, curé de Cache-Bay, Ontario, d'être antipathique aux Canadiens-français et à l'Union St-Joseph du Canada. Cette accusation est venue à la suite d'une assemblée convoquée en faveur de l'Union St-Joseph, à Cache-Bay. Nous ignorons la source de cette accusation. Le Rév. M. Trainor a, avec raison, protesté contre elle. Il est un ami sincère de notre Société et nous tenons à lui rendre ce témoignage que nous le croyons tout dévoué aux Canadiens-français, comme aux Canadiens d'origine anglaise ou irlandaise.

PRIMES.

La distribution des primes du concours de 1909 est terminée. Elle a retardé un peu parce que le tra-

vail de classification n'était pas chose facile.

Ont mérité et reçu une bannière ou \$40 en argent, les conseils suivants :

Granby n° 78.
Orms town n° 185.
St-Samuel de Beauce n° 60.
St-Honoré de Beauce n° 58.
Chaudière Jonction n° 87.
Shawenegan Falls n° 23.
Notre-Dame de Lévis n° 110.
Notre-Dame d'Ottawa n° 1.
Windsor Mills n° 123.
Valleyfield n° 38.

Ont gagné les prix suivants, les agents dont voici la liste :

Jos. Guay, Shawenegan Falls, \$50.00
J. F. Fontaine, Orms town, 50.00
Eug. Labelle Ottawa, 25.00
Henri Bélanger, Hull, 25.00
J. Fortier, St-Samuel de B., 25.00
J. C. Morin, Chaudière Jct., 25.00
J. Jobin, St-Honoré de B., 25.00
R. Mercier, Windsor Mills, 25.00
Emmanuel Roy, Ste-Cécile de Whitton, 15.00
H. R. Beaudry, Winnipeg, 15.00
Dr Jos. Landry, Broughton, 15.00
A. Cadorette, d'Israëli, 15.00
Bruno Bernier, St-Sébastien, 15.00
F. Fournier, Trois Rivières, 10.00
Henri Auger, Ottawa, 10.00
J. Durocher, Ottawa, 10.00
J. Gratton, Hull, 10.00
E. D. Descarreaux, St-Augustin, 10.00
Jos. Després, d'Israëli, 10.00
Chas Dastous, Ste-Angèle, 10.00
J. A. Bigonnesse, Labelle, 10.00

Voilà comment l'Union St-Joseph du Canada récompense le travail.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Jusqu'à date, l'Union St-Joseph du Canada a relativement fait peu d'affaires dans la province du Nouveau-Brunswick. Elle désire, cependant, y étendre son champ d'action. Dans ce but, elle vient de faire un dépôt de \$5,000.00 au gouvernement de Frédéricton et d'obtenir un permis. Voici le texte de l'ordre-en-conseil autorisant la Société à faire affaire dans la province :

"Ordonné que, dès que l'Union St-Joseph du Canada, société mutuelle ayant son bureau principal à Ottawa, aura déposé entre les mains du trésorier-général de la Province la somme de \$5,000.00, dépôt qui servira de garantie aux membres de la dite Société domiciliés dans cette Province, la dite Société obtienne un permis de faire affaire dans cette Province, moyennant l'honoraire de \$1.00 par année, et que la dite Société reçoive un intérêt de 4% sur le dépôt qu'elle fera."

"Certifié passé le 4 mai 1910."

Signé: JOS. HOWE DICKSON,
Greffier de l'Exécutif
du Nouveau-Brunswick.

Et quelques jours plus tard, le gouvernement écrivait ce qui suit :

Fredericton, N.B., 16 mai 1910.

"Reçu de l'Union St-Joseph du Canada la somme de cinq mille piastres pour dépôt, conformément à l'ordre-en-conseil du 4 mai 1910, et aussi la somme de une piastre, pour taxe de 1910 de la dite Société, l'autorisant à faire affaire dans la Province jusqu'au 1er juin 1911."

Signé: G. N. BABBITT,
Assistant-Receveur général.

Avis aux membres.

Les demandes d'informations ou toutes choses ayant trait à la police d'un membre, doivent toujours être accompagnées du numéro de la police en question. Il est impossible au bureau-chef de faire un travail satisfaisant avec les noms des membres seulement ; il lui faut aussi les numéros des polices.

Bénéfices en Maladie

Indemnité Hebdomadaire	{	\$5.00 pour toutes les polices de la caisse C. D.
		\$5.00 pour les polices de \$1.500 et de \$3.000 de la caisse B. C.
		\$2.50 pour les polices de \$750 de la caisse B. C.
Durée de l'indemnité	{	15 semaines au plus, par 12 mois.
Conditions pour recevoir l'indemnité	{	1°—Etre en règle avec la société.
		2°—Etre incapable de vaquer à ses occupations ordinaires.
		3°—Faire par écrit une demande de bénéfices au conseil dont le membre relève, ou à l'Exécutif s'il n'y a pas de conseil dans l'endroit.
		4°—Fournir un certificat de médecin au moins tous les 15 jours.
Observations importantes	{	1°—La maladie d'un membre est supposée dater seulement du jour où il en donne avis à la société.
		2°—Les sept premiers jours qui suivent la demande de bénéfices ne sont jamais payables.
		3°—Un sociétaire perd ses droits aux bénéfices pour un temps égal au retard qu'il a apporté à payer ses contributions.
		4°—Les réclamations de bénéfices faites après une maladie ne sont pas valables.

Réclamations payées en mai

No. du décès	Nom du décédé	No de police	Nom du réclamant	Montant	Date du décès	Date du paiement	Adresse du membre avant son décès
				\$			
1040	L. A. E. St-Pierre	1424	Amarilda St-Pierre	1,000.00	6 jan.	23 mai	Ottawa
1043	Antoinette Belisle	30169	Alph. Cloutier...	100.00	19 fév.	23 "	Ste-Thècle
1057	Anna Houle	4294	Z. D. N. Lacasse	100.00	28 mar.	23 "	Rigand
1058	Cyprien Kirouac	1188	Amanda Kirouac	1,000.00	26 "	6 "	Grand'Mère
1059	Alfred Montreuil	29246	B. Archambault...	1,500.00	24 "	6 "	Montréal
1063	J. Z. Hamelin	5680	A. Raymond...	1,500.00	3 avril	6 "	Ste-Elisabeth
							Montréal
1066	Jos. Chartrand...	34501	F. Chartrand...	1,000.00	9 "	6 "	Thurso
1067	V. Boudreault...	10838	M. et Mme Boude	1,500.00	8 "	6 "	Ile aux Noix
1070	James Fournier...	27994	Jos. Fournier...	1,500.00	8 "	6 "	Alfred
1072	Emilia Vézina...	25312	Jos. Bouchard...	100.00	10 "	6 "	Québec
1075	Léda Martel...	817	Odilon Belisle...	100.00	14 "	6 "	Hawkesbury
1078	Alexandrine Ménard	1855	Alb. Meilleur...	75.00	14 "	6 "	Hull
1081	Aug. Cuillerier...	17528	Nap. Cuillerier...	100.00	14 "	6 "	Espanola
1083	Henri Francœur...	24505	P. Francœur...	1,500.00	10 "	6 "	Katevale
1084	Marie Bussièrès...	15490	F. X. Lescault...	750.00	9 "	6 "	Verchères
1085	Eusèbe Monette...	33368	F. Rouleau...	1,000.00	12 "	6 "	Hull
1086	Malvina Goulet...	5387	J. B. Lalonde...	75.00	14 "	6 "	Hull
1090	L. Ladouceur...	17084	A. Couvrette...	100.00	18 "	6 "	Ottawa
1091	Jos. Turcotte...	1391	J. H. A. Turcotte	110.00	22 "	26 "	Joliette
1098	D. Gosselin...	29164	Arthur Carrière...	100.00	28 "	23 "	St-Agapit
1100	Anna Simon...	14164	Alf. Marcotte...	100.00	27 "	23 "	Lac Tortue
1103	W. D. Lemieux...	407	Elise Lemieux...	1,000.00	2 mai.	23 "	Ottawa